

# Abondons dans le bon sens...

Intéressement

Participation



Lors de la dernière négociation sur les mesures salariales, la CFE-CGC a demandé à la DGRH de bien vouloir prendre en compte les mesures préconisées par la Présidence de la République, pour améliorer le pouvoir d'achat, en accordant une prime exceptionnelle de fin d'année. Cette demande n'a pas été prise en compte.

Pourtant, si l'enveloppe globale des augmentations individuelles a été revalorisée, **le pouvoir d'achat des salariés d'Air France sera impacté par une baisse significative de l'intéressement et de la participation** qui seront versés en 2019 par rapport à ceux versés en 2018, en raison du résultat d'exploitation de 2018 qui sera fortement impacté par des grèves portant sur la NAO 2018, dont le coût global est estimé par la Direction de 335 millions d'euros.

***C'est pourquoi nous avons demandé à la DGRH d'abonder l'épargne salariale***

Ce que nous n'avons pas pu obtenir en faveur du pouvoir d'achat, nous tentons de l'obtenir en faveur du pouvoir d'épargne.

Vous trouverez, pour information, le courrier adressé à la DGRH en ce sens et vous tiendrons informés de la suite donnée à notre demande par la Direction.

**Vos élus et représentants CFE-CGC**



# Air France

TECHNICIENS • MAÎTRISE • CADRES

SYCAD-D 2019\_003

Le 11 janvier 2019

Monsieur Patrice TIZON  
Direction des relations Sociales DP.GD

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière négociation sur les mesures salariales, la CFE-CGC vous a demandé de bien vouloir prendre en compte les mesures préconisées par la Présidence de la République, pour améliorer le pouvoir d'achat, en accordant une prime exceptionnelle de fin d'année.

Cette demande n'a pas été retenue dans le cadre de la négociation de l'accord sur les mesures salariales du personnel sol pour 2019.

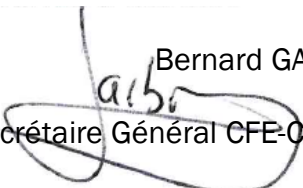
Si l'enveloppe globale des augmentations individuelles a été revalorisée, le pouvoir d'achat des salariés d'Air France sera impacté par une baisse significative de l'intéressement et de la participation qui seront versés en 2019 par rapport à ceux versés en 2018.

En effet, le résultat exploitation de 2018 sera fortement impacté par des grèves portant sur la NAO 2018 dont vous avez estimé le coût global à 335 millions d'euros.

Considérant que la responsabilité de cette situation par l'employeur est engagée, nous vous demandons, en mesure compensatoire, de bien vouloir étudier la mise en place d'un dispositif d'abondement motivant de l'employeur, aux versements des bénéficiaires dans leur Plan d'épargne entreprise (PEE) et/ou dans leur Plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, dans l'intérêt des salariés et de notre entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

  
Bernard GARBISO  
Secrétaire Général CFE-CGC Air France

Copie : A. RIGAIL (CL.DA); B. SMITH (CL.DA); O. CARKAXHIJA (AFKL.SG)